

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE  
L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL DU 20 FEVRIER 2024**

***Convocations adressées le 14 février 2024***

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9  
Nombre de délégués présents : 7 titulaires – 1 suppléants  
Nombre de délégués votants : 8

**Membres présents :**

Monsieur Bruno FENET, Madame Nathalie SAVATON, Madame Cathy SAVOUREY, Monsieur Philippe FOURNIÉ, Madame Gaëlle LAHOREAU, Monsieur Patrick MICHAUD, Madame Cécile CHEVILLARD, Monsieur Etienne MARTEGOUTTE.

**Membres excusés :**

Madame Betsabée HAAS (suppléée par Madame Gaëlle LAHOREAU), Monsieur Pierre-Alain ROIRON (a donné pouvoir à Monsieur Philippe FOURNIÉ).

**Membres suppléants présents non votant:**

Monsieur Christophe BOULANGER, Monsieur Emmanuel DUMENIL

**Pouvoir :**

1

**CS240220-05 – FINANCES - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – BUDGET 2024**

Monsieur Bruno FENET, Président, donne lecture du rapport suivant :

Conformément à l'article L 5722-1 du Code général des collectivités territoriales, le Comité syndical doit débattre des orientations budgétaires du budget primitif pour l'année 2023.

En conséquence, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5722-1,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du débat d'orientations budgétaires du budget primitif pour l'année 2024 sur la base du rapport de présentation annexé à la présente délibération.

**Le Comité syndical adopte à l'unanimité (9 voix pour).**